
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 10 août 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi dix août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 13 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Eric COUDRON, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Séverine QUICHOT, Anne-Laure DUPASQUIER, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND

Absents : Nicolas DUBOIS et Jean-François PORTET

Procuration : /

Secrétaire de séance : Anne-Laure DUPASQUIER

Objet : Convention de partenariat entre les communes de Mont-Dauphin et Eygliers pour le financement des frais d'aménagement du sentier d'accès au secteur Raph (site d'escalade)

Madame le Maire expose que la commune de Mont-Dauphin dispose d'un certain nombre de sites d'escalade dont elle assure l'entretien. Une partie des travaux de mise en sécurité et d'aménagement concerne le secteur Raph, situé sur la commune de Mont-Dauphin mais dont le sentier d'accès appartient à la commune d'Eygliers.

Celui-ci doit être aménagé afin de limiter son érosion. A cet effet, des marches seront réalisées à l'aide de madriers en bois et de fers à béton.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser une convention avec la commune de Mont-Dauphin afin participer financièrement à cette opération estimée à 3100€ HT.

Il est proposé une participation de la commune d'Eygliers à hauteur de 25% du montant HT, déduction faite des subventions obtenues, et en tout état de cause, d'un montant maximum de 775€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération,
- **Dit** que les crédits nécessaires au remboursement de la commune de Mont-Dauphin seront pris sur le budget principal de la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

